



Chers Vétérans,

Depuis le 16 mars dernier, nous avons vécu une situation particulière et inédite pour chacun d'entre nous et pour l'AVEN. Nous avons dû annuler toutes les réunions départementales y compris celle de notre conseil d'administration et je m'interroge actuellement sur la tenue de notre prochaine Assemblée Générale prévue fin octobre à TROYES. En effet, si les contraintes actuelles de déplacement et d'hébergement ne sont pas assouplies rapidement, je me verrai dans l'obligation d'annuler ce rendez-vous annuel.

Dès que les activités de notre Pays reprendront, nous relancerons une campagne auprès de nos élus et préfets car, nous attendons toujours notre « Médaille de la Défense Nationale » qui d'après le Grande Chancellerie nous est acquise depuis le 28 juin 2019 mais toujours en attente du décret d'application !

Restant vigilant et attentif, suite à une alerte Google, nous avons appris, il y a une dizaine de jours, que sous couvert de voter des lois sur le Covid 19, l'Assemblée en profiterait pour faire passer l'article 2 modifiant l'article 232 de la loi du 28 décembre 2018 en ôtant à tous les vétérans qui ont déposé un dossier avant le 31 décembre de cette même année, l'opportunité de ne pas être assujettis à la dose du 1ms en prétextant qu'il y aurait ainsi une égalité avec ceux qui ont déposé un dossier après le 31/12/18.

Nous avons immédiatement prévenu nos parlementaires du danger de cet article, mais hélas, il a été adopté cette nuit dans des conditions juste acceptables vu le nombre de députés présents. Ce texte va refaire l'objet d'une étude au Sénat et revenir à l'Assemblée s'il n'est pas voté dans les mêmes termes.

A ce jour, le texte a été rejeté par nos députés et sera à nouveau discuté au SENAT, une nouvelle campagne de sensibilisation envers nos élus vous sera rapidement demandée.

Courrier au Ministre de la Santé et Nivaquine...

La lettre commune avec les associations a été rédigée et expédiée à notre Ministre de la santé, Olivier VERAN, afin de provoquer une réunion de la commission consultative de suivi des essais nucléaires et faire évoluer le tableau des maladies radios induites.

Le questionnaire fait autour de la NIVAQUINE (qui aurait un effet indésirable sur les maladies cardiaques ?) démontre que nos vétérans du Sahara et de Polynésie n'en ont pas pris ce qui présage un réel espoir de voir les maladies cardiovasculaires reconnues tout comme le cancer du Larynx voir de la prostate précoce ?

OBSIVEN

L'OBSIVEN est comme le reste, il attend la fin du confinement.

Les études se feront comme prévu mais diligentées par l'Université anglaise et financées par l'OBSIVEN Internationale.

Actuellement, Jean-Luc SANS recherche un nouveau médecin référent en France pour gérer la partie administrative.

ENQUETE DESCENDANCE -- IMPORTANT-

Nous recevons régulièrement des enquêtes pour la descendance et nous vous remercions.

ATTENTION ce n'est pas le vétéran qui doit remplir l'attestation, mais le/les descendant(s) :

- ✚ Un enfant de vétéran ou petit enfant de vétéran majeur doit remplir lui-même l'enquête de santé et signer l'attestation.
- ✚ Pour un petit enfant mineur, c'est le parent qui doit remplir l'enquête de santé et signer l'attestation (pas le vétéran).

1 enquête de santé et 1 attestation PAR PERSONNE (pour les enfants ou petits-enfants mineurs l'attestation sera signée par le parent et non par le vétéran).

Enquête à adresser à :

Mme DAURAT Stéphanie
LA BICHETIERE
41270 LE GAULT DU PERCHE
06.11.91.52.85
psdaurat@yahoo.fr

Responsable commission descendance- Membre du CA

Patricia GRENIER
Tel : 06 32 92 20 26
aven25.pg@orange.fr

Françoise GRELLIER
Tel : 06 71 33 64 09
fgaven-ca@orange.fr

SECRETARIAT

Notre siège social est fermé et Myriam, notre secrétaire, travaille depuis son domicile. Le courrier n'est pas relevé tous les jours et afin de ne pas saturer la boîte à lettre du siège, je vous remercie de privilégier les contacts par mail et de passer par votre président de département ou de région Celui-ci fera le lien avec Myriam ou avec l'un des membres du bureau.

Les envois postaux sont très limités depuis le 16 mars. Myriam ne peut se rendre à la Poste et ne peut affranchir les lettres. Les cartes d'adhérents et les reçus fiscaux de 2020 n'étant pas des priorités, les vétérans doivent attendre la fin du confinement et le retour de la secrétaire au siège social à Lyon pour recevoir ces documents.

Si vous avez perdu le reçu fiscal de votre cotisation 2019, vous pourrez recevoir un duplicata à titre exceptionnel et par mail de préférence.

Je compte sur les présidents départementaux pour passer le message et ne pas encombrer les boîtes mails de demandes intempestives ou de remarques désobligeantes.

Sachez que nous faisons le maximum pour que tout se passe bien en respectant les règles de confinement et nos obligations et devoirs en tant qu'employeur. La réouverture du siège va se faire doucement à raison de quelques heures par semaine pour ne pas faire prendre de risques inutiles à la secrétaire et aux bénévoles.

TRESORERIE

Les chèques de cotisation sont encaissés parfois tardivement en raison de la fermeture du siège, des délais d'acheminement du courrier parfois très longs (15 à 30 jours). Et à cela s'ajoutent l'enregistrement des paiements, l'envoi à la banque. Il est donc inutile de vous affoler si votre chèque n'est pas débité de votre compte.

Les chèques peuvent être envoyés au siège à Lyon (AVEN : 44A rue de la Favorite, 69005 LYON), à Françoise GRELLIER (8 rue Bougainville 22000 St BRIEUC) ou à votre président ou responsable régional qui fera suivre.

SITE INTERNET

La refonte totale de notre site internet est en cours et devrait rapidement être visible. Il sera beaucoup plus facile d'accès. Merci de patienter encore un peu...

Prenez bien soin de vous malgré le déconfinement.

Jean Louis CAMUZAT
Président de l'AVEN

Merci de noter ma nouvelle adresse postale à partir du 11 juin 2020
6 rue de CEDRES 41140 Noyers- sur-Cher